

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2588

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Inondations centennales du Gier - Zone Givors Deux Vallées - Attribution d'une subvention à la Commune pour des études de vulnérabilité**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2588**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors

objet : **Inondations centennales du Gier - Zone Givors Deux Vallées - Attribution d'une subvention à la Commune pour des études de vulnérabilité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les services de la Direction départementale des territoires (DDT) qui élaborent le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) du Gier, cours d'eau transversant la Commune de Givors, ont porté à la connaissance de la commune le classement d'un vaste secteur commercial nommé Givors Deux Vallées, en zone d'aléa moyen à fort pour la crue centennale qui sert de référence pour ce type de document. Ils se sont inquiétés des conditions d'évacuation de la zone en cas d'alerte à la crue du Gier dans le mesure où certains accès, des ponts et des portions de route, l'autoroute A 47-E 70, sont partiellement ou complètement submergés par la crue.

Devant cette situation, la commune de Givors a souhaité approfondir la connaissance des conditions d'évacuation de la zone Givors Deux Vallées et intégrer les conclusions de cette approche spécifique dans le nouveau plan communal de sauvegarde (PCS).

Pour affiner la connaissance, lier le risque et les conditions de mise en sécurité des clients et des salariés de la zone Givors Deux Vallées et insérer ces conclusions dans un additif opérationnel du plan communal de sauvegarde (PCS), il est nécessaire de prévoir un complément de mission, sous la forme d'un marché complémentaire conclu avec le prestataire Geoplus environnement.

La Communauté urbaine, dans le cadre de sa compétence urbanisme (PLU), souhaite participer à la réalisation de cette étude lui permettant de préciser dans le PLU les conditions de zonages et règlements à appliquer pour être conforme au PPRNI du Gier.

Le coût global est estimé à 8 000 € HT.

La commune de Givors sollicite une aide à hauteur de 50 % pour le complément d'étude.

Le montant forfaitaire de subvention d'études versé par la Communauté urbaine serait de 4 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au profit de la Commune de Givors dans le cadre d'études de vulnérabilité aux risques d'inondations centennales du Gier de la zone Givors Deux Vallées,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Commune de Givors définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 657 341 - fonction 830 - opération n° 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.